



N° 2025/153

FÊTE DES VOISINS SUR LA RD 507 AU CHEMIN DE LA BASSE FERME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande formulée par Monsieur VENTUGOL Nicolas, dénommé le « demandeur »,

CONSIDERANT que pour permettre la fête des voisins au chemin de la Basse Ferme - RD 507, il y a lieu d'établir un arrêté de circulation,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur la RD 507 (Chemin de la Basse Ferme) le vendredi 23 mai 2025 de 19h00 à 24h00. Une déviation sera mise en place par la RD 2085, l'Allée des Chênes et la RD 204.

ARTICLE 2

La signalisation correspondante sera conforme à la réglementation en vigueur et sera mise en place, sous le contrôle de la police municipale.

ARTICLE 3

Le Maire pourra suspendre à tout moment l'arrêté si son déroulement peut avoir pour conséquence d'allonger la durée de perturbation de la circulation.

ARTICLE 4

Le présent Arrêté sera affiché en Mairie, ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice des services de la commune de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Responsable de Police municipale de la commune de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Chef de corps du Centre de secours de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Président de la CASA,
- Monsieur VENTUGOL Nicolas,

chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 16 mai 2025



Jean-François AGNEL VARIN
Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux